



Conditions Tarifaires 2018 Offre PEI / PERCOI AGRICA PRIMEPARGNE

FRAIS DE MISE EN PLACE (à la charge de l'entreprise)

1 000,00 € H.T

FRAIS DE TENUE DE COMPTES

Nombre de porteurs de parts	PEI ou PERCOI	PEI + PERCOI
Jusqu'à 10	150,00 €	200,00 €
Plus de 10	15,00 € (par porteur de parts)	20,00 € (par porteur de parts)
Plus de 50	Nous consulter	

- Les frais sont calculés en fonction du nombre de bénéficiaires ayant un compte actif (compte avec encours ou avec une opération enregistrée au cours de l'année)
- Les tarifs s'entendent HT et hors frais d'affranchissement (envoi en ECOPLI)
- Les tarifs sont révisables annuellement au 1^{er} janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des services constatés sur la période de 12 mois de l'année précédente, arrêtée au 30 septembre.

DROITS D'ENTREE

Les commissions de souscription (maximum de 5%) des FCPE sont présentés dans les Conditions Générales de gestion financière et dans les Règlements du PEI et du PERCOI.

MISE EN PLACE ET REDACTION DES ACCORDS (Intéressement / Participation)

Accord sur mesure (Intéressement et Participation)

- Accord «standard» (1 à 3 critères liés à des soldes intermédiaires de gestion) : 1 000,00 € H.T
- Accord «spécifique» (critères liés aux unités de travaux, établissements...) : sur devis, 250,00 €/heure (6 heures minimum) avec facturation des frais réels des éventuels frais de déplacements.
- Avenants aux accords en cours : sur devis, 250,00 €/heure (6 heures minimum) avec facturation des frais réels des éventuels frais de déplacements.

TRAITEMENT DES CAMPAGNES D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Forfait de **200 € HT** par campagne d'intéressement ou de participation + **0,50 €** par bulletin bénéficiaire traité par Amundi Tenue de Comptes + **0,50 €** par avis d'opération adressé par Amundi Tenue de Comptes.

DETAIL DE LA FACTURATION DE TENUE DE COMPTE

A la charge des salariés bénéficiaires		A la charge de l'entreprise	
<ul style="list-style-type: none"> Relevé de compte annuel Forfait annuel ancien salarié (<i>prélevé sur les avoirs uniquement</i>) Demande de prélèvement ponctuel ou programmé Réception d'un chèque (France) ou d'un virement (France) Incident de paiement (<i>frais de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque</i>) Demande de remboursement d'avoirs disponibles Demande de remboursement anticipé (<i>débloccage</i>) Règlement par virement SEPA France Règlement par chèque Demandes d'arbitrage entre supports de placement d'un même dispositif ou d'un dispositif à un autre (<i>par courrier et par Internet</i>) Demande de transfert individuel de vos avoirs dans un autre établissement Coût appel plate-forme salarié Option gestion pilotée PERCOI 	<p>Gratuit</p> <p>32 €</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>15 €</p> <p>Gratuit</p> <p>15 €</p> <p>Gratuit</p> <p>8€</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p> <p>Gratuit</p>	<ul style="list-style-type: none"> Incident de paiement (<i>frais de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque</i>) Recherche et photocopie d'un document : <ul style="list-style-type: none"> → de moins d'un an → de plus d'un an Frais de transfert des avoirs d'un dispositif géré par Amundi Tenue de Comptes vers un autre gestionnaire (<i>par porteur de parts</i>) Traitement par Amundi Tenue de Comptes <ul style="list-style-type: none"> → forfait annuel de prise en charge → envoi d'un bulletin d'option → avis d'opération (<i>par salarié</i>) Frais affranchissement en ECOPLI 	<p>15 €</p> <p>15 €</p> <p>30 €</p> <p>Gratuit</p> <p>200 €</p> <p>0,50 €</p> <p>0,50 €</p> <p>Tarif en vigueur</p>